

Cadre de prévention primaire pour la protection

de l'enfance dans l'action humanitaire



À propos de ce Cadre : De nombreuses personnes ont consacré leur temps et leur expertise à l'élaboration de ce Cadre. Le Cadre a été rédigé par Susan Wisniewski. Hani Mansourian a assuré la direction technique de ce projet dans le cadre de l'Initiative de prévention de l'Alliance. Michelle Van Akin a assuré une excellente gestion et supervision technique de l'élaboration de ce Cadre. Les membres du Groupe consultatif ont apporté leur expertise et leurs conseils pour l'élaboration de ce Cadre. Parmi les membres figurent Utpal Barua (Bright Bangladesh Forum), Verena Bloch (Child Protection Area of Responsibility), Audrey Bollier (l'Alliance), Lucia Castelli (AVSI Foundation), Elspeth Chapman (l'Alliance), Laurent Chapuis (UNICEF), Elizabeth Drevlow (USAID / Bureau for Humanitarian Assistance), Rinske Ellermeijer (War Child Holland), Huda Ghalegolabi (Right to Play), Sabrina Hermosilla (University of Michigan), Celina Jensen (l'Alliance), Jessica Lenz (InterAction), Lauren Melchaide (Action Contre la Faim), Luciana Assini-Meytin (Johns Hopkins University), Kate Moriarty (Inter-agency Network in Education in Emergencies), Eldad Nyamu (Concepts for Community Programmes), Scholastica Pembe (New Hope New Winners Foundation), Catherine Poulton (UNICEF), Katherine Soule (University of California), Zahraa Tahseen Abass (Bent Al-Rafedain Organization), Michelle Van Akin (Plan International), et Mike Wessells (Columbia University). Ce Cadre a été élaboré sur base des analyses de documents réalisées par Anne-Laure Baulieu et Celina Jensen.

D'autres informations ont été fournies par les membres du Groupe chargé de la révision, notamment Rashid Bangurah, David Brickey Bloomer, Mohammad Ehsan UI Islam Chowdhury, Susan Dmyterko, Elena Giannini, Dr. Jordan Greenbaum, Irma Hajro, Raihanul Haque, Caroline Humer, Mike Kirakossian, Laura Lee, Khadijah Madihi, Sayed Mawismi bin Sayed Mohamad Mustar, Abebaw Mekonnen, Fatouma Ouattara, Abdul Subhan Rehman, Daniela Ritz, Katie Robertson, Maya Rechdane, Zeynep Sanduvac, Innocent Witila, Megan Wright et Cheryl Yeam. Mirette Bahgat, Writtu Bhata, Lauren Bienkowski, Amanda Brydon, Mark Chapple, Caroline Alexis Decosimo, Judi Fairholm, Colleen Fitzgerald, Zeinab Hijazi, Simon Hills, Marianna Narhi, Faith Nimineh, Silvia Onate, Cliff Speck et Sara Valerio ont également apporté leur contribution. Nous remercions tout particulièrement les membres du sous-groupe sectoriel chargé de la protection de l'enfance, en l'occurrence les membres de Cox's Bazar et la coordinatrice Kristen Hayes, l'équipe du bureau de l'UNICEF au Bangladesh, notamment Morshed Bilal Khan et Irene Tumwebaze, et Relief International à Cox's Bazar pour leurs précieuses réflexions et leur feedback.

Nous espérons vivement que ce Cadre reflétera l'engagement et la vision de tous ceux qui ont contribué à prévenir les préjudices causés aux enfants dans l'action humanitaire.

La production de ce Cadre a été rendue possible grâce au soutien généreux du peuple américain par le biais de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu relève de la responsabilité de l'Alliance et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

Pour les lecteurs souhaitant citer ce document, nous suggérons ce qui suit : L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021). Cadre de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

Conçu par : The Affari Project

Crédits de photos de couverture : By Annie Spratt on Unsplash





Sauver ceux qui sont tombés est une bonne chose,
mais il est préférable
d'empêcher les autres de tomber »
« Mieux vaut mettre une solide clôture autour du
sommet de la falaise
qu'une ambulance dans la vallée. »

Joseph Malins

The Ambulance Down in the Valley, 1895

TABLE DE MATIÈRES

1.0. LE BUT DU CADRE DE PRÉVENTION.....	4
2.0. QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DANS L'ACTION HUMANITAIRE ?	5
3.0. PRINCIPES POUR DES INTERVENTIONS DE PRÉVENTION EFFICACES EN MATIÈRE DE CPHA	9
4.0. LES CINQ ÉTAPES DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION	12
4.1. Étape 1 : Préparation	14
4.2. Étape 2 : Évaluation des besoins et analyse de la situation	17
4.3. Étape 3 : Conception et planification	22
4.4. Étape 4 : Mise en œuvre et suivi	25
4.5. Étape 5 : Évaluation et apprentissage.....	27
5.0. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS D'INTERVENTIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE DANS LES SITUATIONS DE CRISE HUMANITAIRE	30
5.1. Mettre en œuvre des interventions de prévention primaire avec des projets financés à court terme	30
5.2. Le comportement et les normes sociales changent les interventions dans les situations de crise humanitaire	31
5.3. Mesure des effets de la prévention dans les situations de crise humanitaire.....	32
5.4. Soutien à la coordination et au plaidoyer en faveur des approches de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.....	34
6.0. CONCLUSION	35
ANNEXES	36
NOTES DE FIN	37



01. LE BUT DU CADRE DE PRÉVENTION

La Protection de l'enfance dans l'action humanitaire (CPHA) est « la prévention et la réponse aux abus, à la négligence, à l'exploitation et à la violence contre les enfantsⁱ dans l'action humanitaire. »ⁱ Alors que des efforts et des améliorations considérables ont été réalisés dans le secteur pour répondre à des situations de préjudice, moins d'attention a été accordée à la manière dont nous pouvons **prévenir** le préjudice subi par les enfants avant qu'il ne se produise.

Le Cadre de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (le Cadre) fournit des orientations aux travailleurs humanitaires sur les actions et considérations clés à appliquer lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre de programmes visant à prévenir les préjudices causés aux enfants dans les situations de crise humanitaire au niveau de la population.

Ce Cadre met en évidence les principes directeurs et les actions spécifiques à entreprendre dans chacune des cinq étapes du cycle de gestion du programme pour que les efforts de prévention primaire soient efficaces. Pour chaque étape, il y a des liens vers des ressources complémentaires et des outils pratiques.

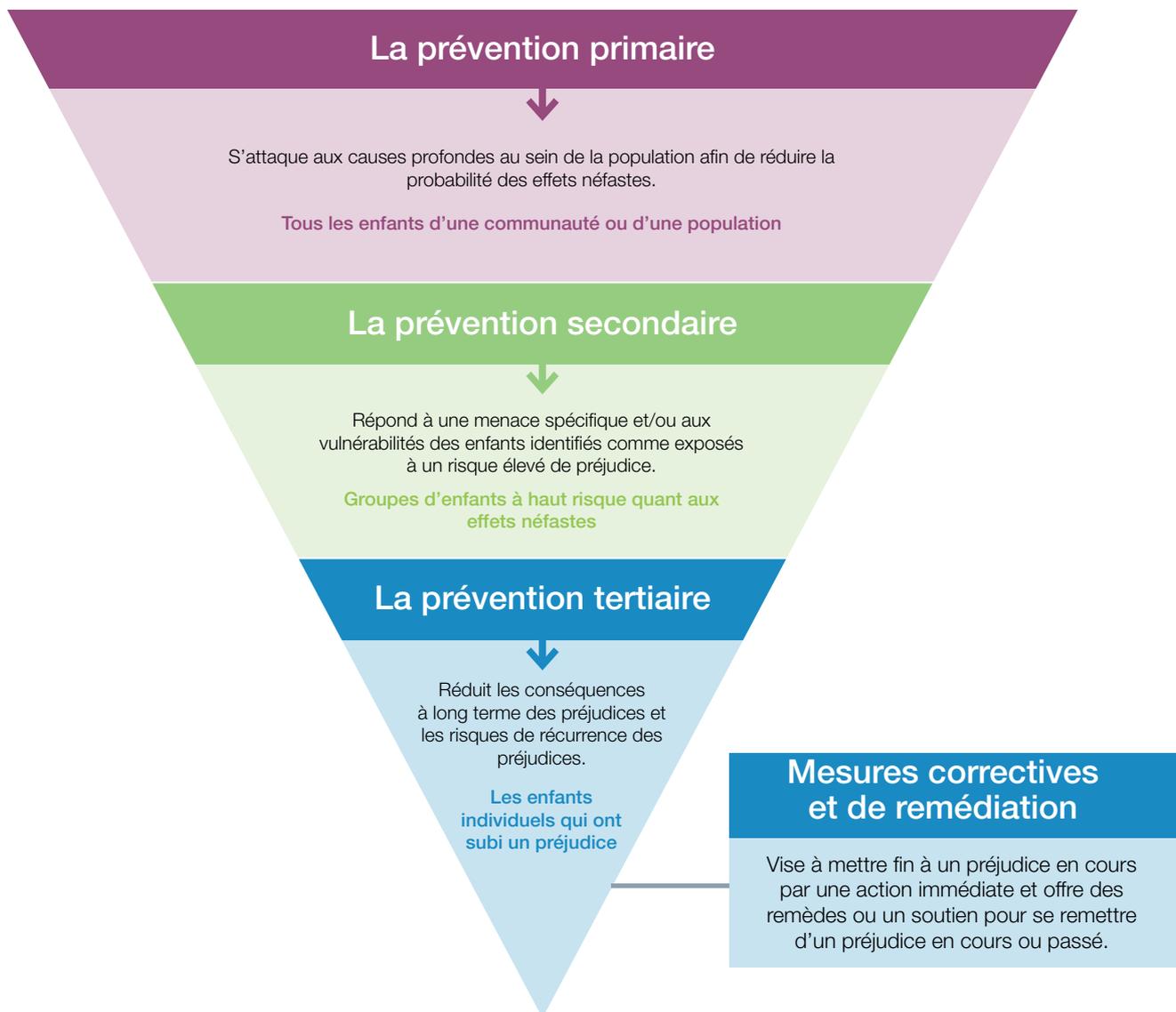
Bien que le leadership en matière de prévention des préjudices causés aux enfants puisse être assumé au sein du secteur de la protection de l'enfance, en raison de la nature multisectorielle de la prévention, ce Cadre est destiné à être utilisé par tous les acteurs humanitaires.

Le Cadre repose sur une analyse de documents relatifs aux approches de prévention fondées sur des données probantes dans le secteur de la protection de l'enfance ainsi que dans d'autres secteurs humanitaires tels que l'éducation, la Violence basée sur le genre (VBG) et la santé.ⁱⁱ Le Cadre s'appuie également sur des documents d'orientation et d'information relatifs à la compréhension et à l'identification des facteurs de risque et de protection de l'enfance dans les crises humanitaires, élaborés sous l'égide de [l'Initiative de prévention](#) de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.ⁱⁱⁱ

2.0. QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DANS L'ACTION HUMANITAIRE ?

2.1. Une approche de prévention fondée sur la santé publique

Conformément au modèle de prévention fondé sur la santé publique, il existe trois niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire. La prévention primaire consiste à identifier et à prendre en compte les tendances ou les modèles de risque au sein de la population, par opposition à l'identification de cas individuels pour la prestation de services. Les définitions de chaque niveau de prévention, telles qu'énoncées dans les [Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(SMPE\)](#), sont fournies ci-dessous.^{iv}



1 Le terme enfants ou enfant fait référence à tous les individus âgés de moins de 18 ans et inclut toutes les identités et expressions de genre.

Le tableau ci-dessous fournit quelques exemples illustratifs de prévention à chaque niveau.

Niveau	Exemples (liste non exhaustive)
Prévention primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la protection sociale ou d'autres politiques et programmes économiques qui renforcent la sécurité financière des ménages. • Normes sociales et interventions visant à modifier les comportements (par exemple, programmes visant à réduire la violence dans les écoles, y compris la discipline positive et la lutte contre les intimidations). • Accès à des services de soutien parental et à des informations dans toute la communauté. • Accès à des services d'éducation de qualité, à des soins de santé, à des services d'eau et d'assainissement adéquats et à un abri pour tous les enfants.
Prévention secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Séances de compétences de vie pour les adolescents à risque. • Soutien financier aux familles ayant un enfant identifié comme étant à risque de mariage des enfants. • Séances de soutien à la parentalité ou visites à domicile pour les parents d'enfants identifiés comme étant à risque d'abus ou de négligence à la maison. • Soutien à l'intervention précoce pour les enfants présentant des retards de développement, qui peuvent entraîner un risque plus élevé d'abus, de négligence, d'exploitation et de violence.
Prévention tertiaire / mesures correctrices et de remédiation	<p>Les activités de prévention tertiaire visent à prévenir la résurgence des préjudices et les conséquences négatives à long terme et sont souvent menées conjointement avec des mesures correctives et de remédiation après qu'un enfant a déjà subi un préjudice.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de gestion de cas pour les enfants qui ont été victimes d'abus, de négligence, d'exploitation ou de violence. • Soutien à la réinsertion des enfants associés à des forces et à des groupes armés. • Renforcer les capacités au sein du système judiciaire sur les techniques d'entretien lors du travail avec les enfants survivants.

2.2. Un accent sur la prévention primaire

Ce Cadre est axé sur la prévention primaire. Les acteurs de la protection de l'enfance mettent régulièrement en œuvre des interventions de prévention secondaire et tertiaire dans le cadre des programmes humanitaires. Cependant, les investissements dans les programmes visant à prévenir les préjudices causés aux enfants dans l'ensemble de la population sont insuffisants. Comblers cette lacune permettra de mieux protéger les enfants pendant une crise.

La prévention primaire s'attaque aux causes profondes des préjudices causés aux enfants au sein d'une population ou d'une communauté, ce qui permet de réduire globalement le nombre de familles et d'enfants ayant besoin de services de prévention secondaire et tertiaire et de services

d'intervention. L'investissement dans la prévention primaire est essentiel pour garantir la redevabilité envers les enfants et la centralité de la protection dans les efforts de préparation et d'intervention humanitaires.

La prévention primaire est cruciale dans les situations de crise humanitaire pour trois raisons principales :^v

- **Une responsabilité éthique de prévenir les préjudices causés aux enfants avant qu'ils ne se produisent chaque fois que possible par tous les humanitaires ;**
- **L'amélioration de la durabilité et de l'impact à long terme des réponses humanitaires ; et**
- **L'augmentation du rapport coût-efficacité des interventions de protection de l'enfance.^{vi}**

Une approche globale : prévention et réponse

Les approches préventives peuvent réduire, mais n'élimineront jamais, la nécessité d'un référencement efficace et de services correctifs et de remédiation.^{vii} L'expérience dans des contextes non humanitaires a montré que le passage à des approches de prévention primaire peut, dans un premier temps, accroître le besoin de services d'intervention, au fur et à mesure que la sensibilisation et le signalement des problèmes de protection de l'enfance dans une communauté augmentent.^{viii}

La prévention primaire et les programmes de réponse sont des composantes intégrées et essentielles des systèmes de protection de l'enfance. Les interventions visant à renforcer les systèmes de protection de l'enfance -- comme le renforcement des capacités de la main-d'œuvre, la sensibilisation aux besoins de développement de l'enfant ou l'investissement accru dans la main-d'œuvre des services sociaux -- soutiendront à la fois les approches de prévention et de réponse.

2.3. Autres termes clés pour les programmes de prévention primaire

Quelles sont les effets néfastes à prévenir pour les enfants?

Les effets néfastes pour les enfants font référence aux dangers et aux blessures, à la maltraitance physique et émotionnelle, à la violence sexuelle et sexiste, à la santé mentale et à la détresse psychosociale, à l'association avec des forces armées ou des groupes armés, au travail des enfants ou à la séparation familiale.

Quels sont les facteurs de risque et de protection ?^{ix}

La compréhension des causes profondes des préjudices subis par les enfants et des facteurs de protection qui atténuent ces préjudices dans un contexte donné constitue le fondement des efforts de prévention primaire. Voir l'[Annexe 1](#) pour d'autres exemples de facteurs de risque et de protection communs aux différents niveaux.



Les facteurs de risque sont les causes profondes ou les menaces et vulnérabilités qui augmentent la probabilité d'un effet négatif. Les **menaces** existent dans l'environnement de l'enfant. Il peut s'agir d'un conflit armé là où vit l'enfant, de conditions d'hébergement précaires pendant un déplacement ou de tout individu responsable d'abus, de négligence, d'exploitation ou de violence à l'égard des enfants. Les **vulnérabilités** sont des traits ou des expériences qui rendent un groupe ou une personne plus sensible à une menace (par exemple, l'origine ethnique, les retards de développement, le genre, le fait d'être non scolarisé, etc.). Parmi les autres exemples de facteurs de risque, on peut citer la perte des moyens de subsistance qui rend un enfant plus susceptible d'être soumis à un travail dangereux ou un fil électrique exposé dans un bâtiment endommagé qui cause des blessures chez les enfants.

Les facteurs de protection réduisent la probabilité des effets néfastes et favorisent le bien-être. Cela inclut les capacités à atténuer des menaces spécifiques. Parmi les exemples de facteurs de protection, on peut citer l'aptitude d'un enfant à dialoguer avec un groupe de pairs qui le soutient pour préserver sa santé mentale ou la capacité d'une communauté à plaider auprès des entreprises locales pour mettre fin au travail dangereux des enfants.

Les facteurs de risque et de protection se retrouvent aux niveaux individuel, familial, communautaire et social.

Il est essentiel d'assurer l'inclusion d'enfants d'âges, de genres, de handicaps et d'autres groupes d'identité différents lors de l'identification des facteurs de risque et de protection. En effet, les facteurs de risque et de protection peuvent être différents pour les groupes d'enfants qui sont marginalisés au sein d'une communauté.

Que signifient les soutiens à la prévention et les services de prévention ?

Toute action ou composante qui contribue à la prévention des effets néfastes sur les enfants. Lorsque nous abordons les facteurs de risque et de protection, c'est par le biais de la prestation de services de prévention ou de soutien à la prévention.

Les **services de prévention** comprennent tous les services qui réduisent ou éliminent les facteurs de risque ou renforcent les facteurs de protection. Ils peuvent être fournis par des agences et des groupes gouvernementaux ou non gouvernementaux. Il peut s'agir, par exemple, de possibilités d'apprentissage formel ou non formel, de programmes de protection sociale, de programmes de loisirs après l'école, ou de la disponibilité et de l'accès à des personnes-ressources comme des enseignants ou des travailleurs sociaux. **L'accès et la qualité du service doivent être équitables pour tous les enfants, y compris les plus vulnérables.** Sinon, les inégalités dans la prestation de services peuvent être ou devenir des facteurs de risque conduisant à des effets néfastes pour les groupes d'enfants vulnérables.

Les **soutiens à la prévention** sont des expériences ou des éléments qui existent dans l'environnement de l'enfant et qui contribuent aux efforts de prévention, comme des membres de la famille attentionnés, la stabilité du lieu de vie de l'enfant ou des croyances spirituelles qui favorisent un sentiment d'optimisme et d'estime de soi. Ce sont souvent des facteurs de protection.

Les soutiens à la prévention et services de prévention existants et appropriés doivent être identifiés dans le contexte, car ils varieront. Par exemple, le même service peut contribuer à la prévention dans un contexte donné, mais pas dans un autre.

Que signifie au niveau de la population en matière de prévention primaire ?

La prévention primaire vise à réduire le risque de préjudice pour tous les enfants au sein d'une population ou d'un sous-groupe de la population. Une **population** peut désigner une société entière ou une partie de celle-ci. Par exemple, un sous-groupe de la société entière peut être une communauté géographique et inclure tous les enfants de cette communauté. Il peut également s'agir d'un sous-groupe d'enfants au sein de la société au sens large. Par exemple, tous les enfants vivant dans des camps de réfugiés dans un pays donné, ou tous les enfants âgés d'un à cinq ans dans la société au sens large.



3.0. PRINCIPES POUR DES INTERVENTIONS DE PRÉVENTION EFFICACES EN MATIÈRE DE CPHA



Huit principes pour des interventions efficaces de prévention primaire ont été identifiés sur la base des données existantes.^x

Ces principes doivent être appliqués à toutes les étapes du Cadre	
<p>Être spécifique au contexte</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les facteurs de risque et de protection avec les enfants, les familles, les communautés et les autres acteurs concernés au niveau local. Chaque contexte présentera une combinaison unique de facteurs. • Donner la priorité aux facteurs de risque et de protection associés à de multiples effets néfastes et à ceux qui ont le plus d'impact et qu'il est possible de traiter. • Mettre en place des mécanismes pour suivre régulièrement les changements dans les facteurs de risque et de protection tout au long du cycle du programme.
<p>Aborder les multiples niveaux de la socio-écologie</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les facteurs de risque et de protection dans l'ensemble du contexte socio-écologique (individu, famille et relations, communauté, société et niveaux régional/international). • Identifier et renforcer les services de prévention et de soutien existants dans l'ensemble du contexte socio-écologique. • Collaborer avec divers groupes et organismes pour aborder les facteurs de risque et de protection à tous les niveaux socio-écologiques. Un seul projet ne peut pas couvrir tous les niveaux.
<p>Utiliser une approche holistique et multi-sectorielle²</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider pour que la prévention des préjudices causés aux enfants soit un objectif central dans le cadre de tous les efforts de préparation et d'intervention humanitaires. • Compiler et analyser les données existantes sur le bien-être des enfants et les effets néfastes dans tous les systèmes d'évaluation et de suivi multisectoriels. • Mener une analyse multisectorielle des facteurs de risque et de protection afin d'élaborer des théories conjointes du changement sur la prévention des effets néfastes pour les enfants ainsi que des objectifs et des indicateurs de programme conjoints. • Déterminer quels secteurs devraient être impliqués dans les efforts de prévention en fonction des principaux facteurs de risque et de protection identifiés dans le contexte.
<p>Mesurer les effets</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les facteurs de risque et de protection pour éclairer la conception des interventions, y compris les plans de suivi et d'évaluation. • Utiliser les effets des résultats, liés au changement des facteurs de risque et de protection, pour mesurer indirectement la prévention. • Partager les résultats des évaluations de l'efficacité des interventions de prévention avec les acteurs humanitaires au niveau local et mondial.

2 Voir le Pilier 4 des Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (édition 2019) pour les actions clés sur la façon dont chaque secteur peut travailler pour prévenir les préjudices envers les enfants. <https://handbook.spherestandards.org/en/cpms/#ch007>

<p>Utiliser une approche basée sur les forces</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les facteurs de protection soient identifiés conjointement avec les facteurs de risque lors des évaluations. • Avoir des objectifs de programme qui visent à renforcer le bien-être des enfants dans la population, en plus de réduire les risques de préjudice pour les enfants. • Comprendre et tirer parti des capacités existantes des enfants, des familles, des communautés et des sociétés pour prévenir les effets néfastes.
<p>Faciliter l'appropriation par la communauté</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner la priorité aux approches de prévention dirigées par la communauté, notamment dans l'identification et l'analyse des facteurs de risque et de protection. • Fournir aux acteurs des communautés locales et aux acteurs nationaux les ressources financières et techniques nécessaires pour les programmes de prévention. Ils sont mieux placés pour comprendre les facteurs de risque et de protection et les capacités des communautés à y faire face. • Identifier et renforcer les mécanismes de protection existants au sein des communautés ainsi que des familles.
<p>Être centré sur l'enfant et être inclusif</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Ventiler les données pour comprendre les facteurs clés spécifiques à l'âge, au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine ethnique, aux groupes de handicapés ou à d'autres facteurs de vulnérabilité qui peuvent rendre les enfants plus vulnérables à un effet néfaste spécifique et avoir un impact sur les obstacles qu'ils rencontrent. L'âge doit être ventilé au minimum par petite enfance, âge de l'école primaire et adolescence. Les interventions au niveau de la population doivent inclure les plus vulnérables si l'on veut réduire les effets néfastes pour tous les enfants. • S'assurer que les services de prévention et de soutien sont adaptés au développement de l'âge des enfants ciblés. • Aider les enfants de la population à acquérir des connaissances et des compétences en matière de prévention des préjudices pour eux-mêmes et leurs pairs. Les programmes scolaires et les messages des médias peuvent être utilisés pour accroître les connaissances et les compétences des enfants. • Veiller à ce que les enfants soient des participants actifs tout au long du cycle du programme, lorsque cela est possible et si les conditions de sécurité sont réunies.
<p>Établir le lien entre les systèmes de développement et les systèmes humanitaires</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler, dans la mesure du possible, avec les acteurs du développement, les structures gouvernementales et les autorités locales responsables de la protection et du bien-être des enfants tout au long du cycle du programme. • Investir dans le travail de préparation entre les acteurs non humanitaires et humanitaires afin d'inclure des efforts de prévention dès les premiers stades d'une crise. • Renforcer la prévention au sein des systèmes de protection de l'enfance existants, y compris la manière dont ils peuvent être adaptés en temps de crise, et utiliser les systèmes existants pour identifier les facteurs de risque et de protection.

Les interventions de prévention primaire doivent être revues pour s'assurer que les huit principes sont intégrés dans les étapes appropriées du programme. Voir l'Annexe 2 pour les considérations clés à prendre à chaque étape du cycle du programme pour chaque principe.



4.0. LES CINQ ÉTAPES DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

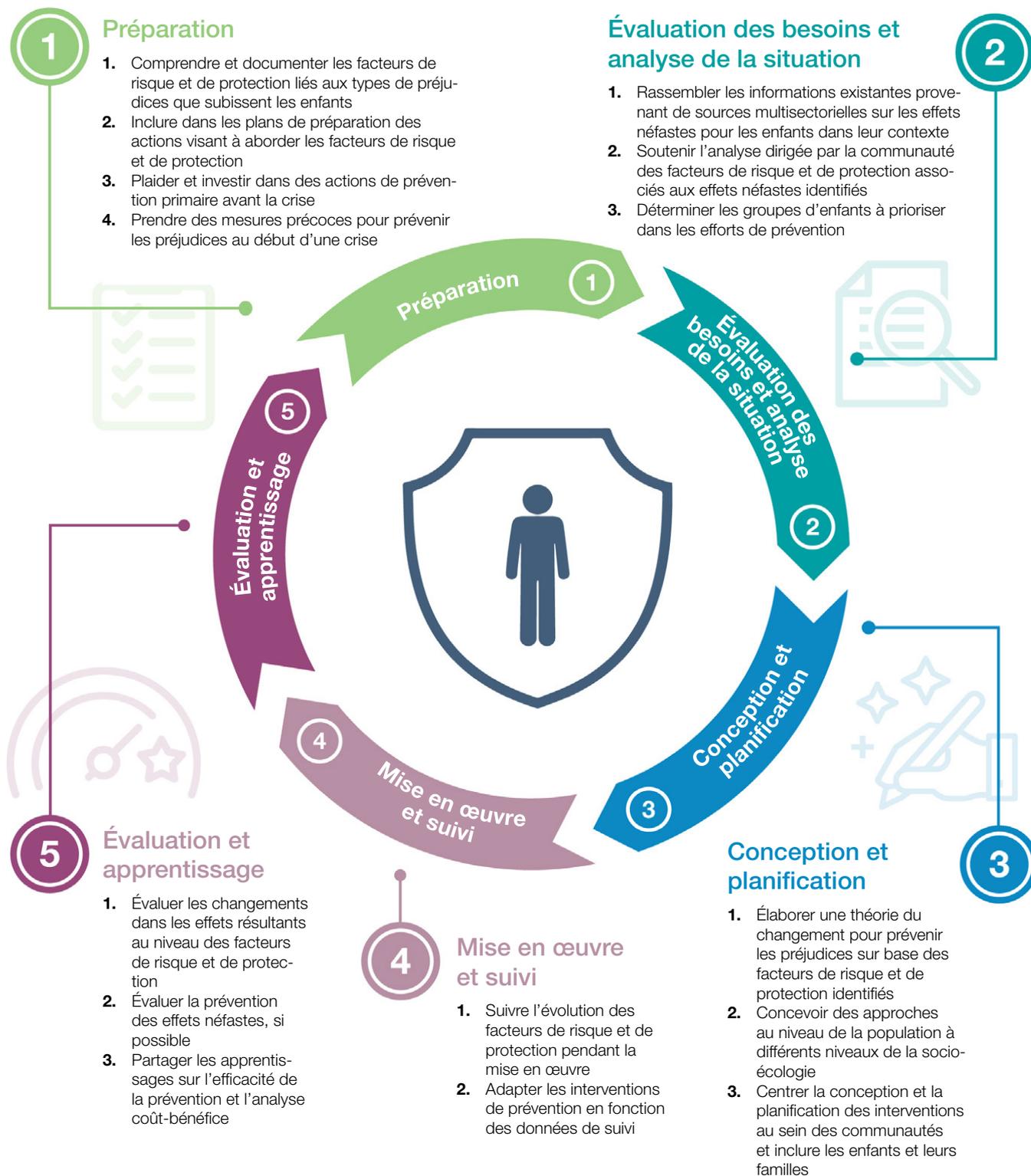
Une vue d'ensemble des actions clés pour les interventions de prévention primaire au cours du cycle du programme est donnée ci-dessous. Elle est suivie de détails supplémentaires sur chaque étape décrite dans les sections 4.1 à 4.5 du présent Cadre.

À noter : Ce Cadre **n'a pas** pour but de fournir un guide complet de la gestion du cycle de programme, mais plutôt de souligner les considérations et actions spécifiques à prendre lors de la conception et de la mise en œuvre d'approches de prévention primaire. Les actions et considérations clés du [Standard 4 des SMPE sur la gestion du cycle de programme](#) s'appliquent toujours, bien qu'elles ne soient pas répétées ici.

Étapes clés de la prévention primaire dans la gestion du cycle de programme

Rappel :

Intégrer les [principes](#) dans chaque étape du cycle de programme en plus des actions clés ci-dessus.



Renforcement des capacités tout au long du cycle de programme

Une plus grande sensibilisation et une meilleure compréhension de la prévention primaire sont nécessaires pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Des efforts concertés pour renforcer les capacités sur ce qu'est la prévention et pourquoi elle est essentielle sont nécessaires parmi les praticiens, les gestionnaires et les décideurs. Les efforts de renforcement des capacités doivent viser un public multisectoriel et s'assurer d'inclure des sujets sur la compréhension des causes communes (ou facteurs de risque) et des facteurs de protection pour les questions de protection de l'enfance et le développement de programmes qui préviennent et qui répondent. Consulter sur le site web de l'Alliance le lien [Prevention Initiative](#) pour obtenir les dernières ressources en matière de renforcement des capacités de prévention.

4.1. Étape 1 : Préparation

La préparation aux situations d'urgence est l'ensemble des activités et des mesures prises avant une crise pour assurer une réponse rapide et efficace. La préparation a lieu avant la crise mais se poursuit également pendant la crise pour se préparer à des changements ou à une exacerbation de la crise (par exemple, l'augmentation du conflit armé).

Actions clés : Préparation

Comprendre et documenter les facteurs de risque et de protection liés aux types de préjudice que les enfants subissent actuellement et à ceux qu'ils pourraient subir pendant une crise potentielle.

Inclure des actions visant à traiter les facteurs de risque et de protection dans les plans de préparation multisectoriels.

Plaider en faveur d'une action de prévention primaire avant la crise et investir dans cette action.

Prendre des mesures précoces pour prévenir les préjudices dès le début d'une crise.

Comprendre et documenter les facteurs de risque et de protection liés aux types de préjudice que les enfants subissent actuellement et à ceux qu'ils pourraient subir pendant une crise potentielle. Les analyses de documents doivent identifier les effets néfastes existants et les facteurs de risque et de protection connexes, qui peuvent être exacerbés pendant une crise potentielle. Les analyses de documents doivent également prendre en compte les nouveaux types d'effets néfastes qui peuvent apparaître pendant une crise (ou l'exacerbation d'une crise existante) et les facteurs de risque et de protection connexes. Les analyses de documents documentent les services de prévention et de soutien déjà en place pour traiter ces facteurs. Dans la mesure du possible, il convient de donner la priorité aux analyses de documents interagences et intersectorielles.

Inclure des actions visant à traiter les facteurs de risque et de protection dans les plans de préparation multisectoriels. Les plans de préparation doivent être élaborés avec les acteurs locaux et communautaires tels que les centres de santé et les écoles. Les outils d'évaluation et de collecte de données multisectoriels développés conjointement par la protection de l'enfance, l'éducation, la santé, la MHPSS, la Violence basée sur le genre (VBG), les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, et autres, incluront mieux les informations sur les facteurs de risque et de protection.

Les plans de préparation doivent inclure des informations sur les personnes qui mettront en œuvre les actions préventives dans le cadre d'une intervention humanitaire, sur la manière dont elles seront financées et sur la manière dont les services et les soutiens de prévention existants devront être adaptés au scénario de crise. Les plans de préparation doivent également prévoir des actions visant à prévenir les effets néfastes susceptibles de se produire lors d'une crise. Par exemple, tout scénario impliquant un déplacement devrait donner la priorité à la prévention de la séparation des familles. Dans le cas d'un scénario de confinement, la priorité doit être donnée à la prévention de la violence à l'égard des enfants dans les foyers.

Plaider en faveur d'une action de prévention primaire avant la crise et investir dans cette action. Les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et du gouvernement doivent travailler ensemble pour prendre des mesures qui renforceront la capacité des enfants, des familles et des communautés à prévenir les préjudices causés aux enfants en cas de crise. Les mesures doivent être fondées sur les facteurs de risque et de protection identifiés.

En outre, les interventions existantes en matière de protection sociale et de prévention peuvent être considérées comme prioritaires pour un financement continu et accru dans les plans de préparation aux situations d'urgence. Il peut s'agir, par exemple, de poursuivre les mesures de protection sociale au niveau national (par exemple, les allocations familiales et pour enfants), de renforcer les systèmes de protection de l'enfance pour qu'ils s'adaptent à une crise grâce à des financements et des formations supplémentaires, ou de poursuivre les efforts de prévention de la communauté et de la société civile, comme la mise en place de groupes de soutien aux parents.

Exemple de programme : Travailler avec les enfants pour identifier les mesures de préparation au Népal visant à prévenir les blessures chez les enfants lors des tremblements de terre.

Au cours des consultations avec les enfants après le tremblement de terre de 2015 au Népal, les enfants ont identifié de nombreuses mesures de préparation qu'eux-mêmes, leurs familles et leurs communautés pourraient prendre pour prévenir les blessures chez les enfants lors de futurs tremblements de terre. Ces mesures étaient fondées sur les facteurs de risque que les enfants percevaient comme les ayant mis en danger pendant le tremblement de terre, ainsi que sur les facteurs de protection qui les avaient préservés. Ces mesures incluaient :

- Conseiller aux enfants d'éviter les zones sujettes aux glissements de terrain ;
- S'assurer que les bâtiments sont construits de manière à être à la fois résistants aux séismes et sans danger pour les enfants (par exemple, en veillant à ce que les poignées de porte soient suffisamment basses pour que les enfants puissent les atteindre) ; et
- Améliorer les programmes scolaires sur la préparation aux tremblements de terre, en incluant une compréhension générale des tremblements de terre et en révisant les messages sur la façon d'agir pendant un tremblement de terre pour qu'ils soient plus clairs pour les enfants de tous âges.^{xii}

Prendre des mesures précoces pour prévenir les préjudices dès le début d'une crise.

Les actions précoces sont celles qui sont prises en réponse à un déclencheur qui signale qu'une crise est probablement proche. Ces actions précoces permettent soit d'atténuer l'impact de la crise, soit d'améliorer la réponse.^{xiii} Les systèmes d'alerte précoces permettent de prendre des mesures en fonction du risque potentiel de préjudice pour les enfants, plutôt que des besoins. Par exemple, lorsque la probabilité d'un déplacement dû à un conflit armé augmente, on peut supposer que la séparation familiale et la détresse psychosociale sont probables. Une action précoce pour prévenir la séparation et atténuer la détresse psychosociale peut être entreprise, avant même de confirmer la prévalence des enfants non accompagnés et séparés et de la détresse.

Exemple : Utilisation de systèmes d'alerte précoces pour prévenir le recrutement d'enfants par les forces et groupes armés.^{xiv}

L'Institut Dallaire pour la paix et la sécurité des enfants a développé un modèle prédictif pour estimer la probabilité de recrutement et d'utilisation d'enfants soldats par pays. Les variables qui se sont avérées être des prédicteurs du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans une série de contextes sont contrôlées. Le modèle a estimé correctement l'utilisation d'enfants soldats dans 86% des cas et continue d'être développé pour une plus grande précision. Les variables comprennent, par exemple, une augmentation générale des niveaux de recrutement par un groupe armé non étatique précédemment actif et l'utilisation d'enfants par les forces armées gouvernementales. L'Institut Dallaire et ses partenaires locaux surveillent la situation de ces éléments et d'autres déclencheurs identifiés. Lorsque le seuil de déclenchement est atteint, des actions préventives sont mises en place.

Dans le nord du Mozambique, le conflit a tué plus de 5 000 personnes et déplacé près de 800 000 personnes entre 2017 et 2021. Le recrutement et l'utilisation potentiels d'enfants par des groupes armés non étatiques ont été identifiés comme une préoccupation. Tout en surveillant l'évolution de la situation, des déclencheurs d'alerte précoce qui prédisent l'utilisation d'enfants par des groupes armés ont été identifiés en janvier 2020. En réponse, l'Institut Dallaire a organisé des actions préventives telles que des dialogues de haut niveau et une sensibilisation avec le ministère de la Défense, le personnel militaire de haut rang des Forces de défense mozambicaines et les décideurs d'autres ministères concernés. Les soldats mozambicains sont également formés aux préoccupations en matière de droits de l'Homme et aux meilleures pratiques pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants comme soldats, à la lutte contre un groupe armé qui utilise des enfants soldats, y compris les stratégies d'observation, de signalement et de planification pour renforcer la protection des enfants.

Ressources pour la Préparation à la prévention primaire pour la CPHA :

- [Child Protection Working Group Secondary Data Review \(SDR\): Matrix and guidance note.](#) The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2016.
- [Identifying and Ranking Risk and Protective Factors: A Brief Guide.](#) The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2021.
- [Defining and Measuring Child Well-Being in Humanitarian Action: A Contextualization Guide.](#) The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2021).
- [Anticipatory Action and Child Protection: Acting Early to Better Protect Children in Emergencies, Issue Brief.](#) International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC), 2021.
- [The Preparedness Package for Refugee Emergencies: A Reference Guide for Preparedness.](#) UNHCR, 2020.

4.2. Étape 2 : Évaluation des besoins et analyse de la situation

Actions clés : Évaluation des besoins et analyse de la situation

Rassembler les informations existantes provenant de sources multisectorielles sur les effets néfastes pour les enfants dans le contexte

Soutenir l'analyse dirigée par la communauté à propos des facteurs de risque et de protection associés aux effets néfastes

Déterminer si des groupes de sous-population peuvent être prioritaires dans les efforts de prévention

Une approche de prévention primaire est fondée sur l'analyse complète des facteurs de risque et de protection qui influent sur le fait que les enfants subissent ou non des effets néfastes. Elle va bien au-delà de la question « Quelles sont les effets néfastes sur les enfants dans ce contexte ? ». (par exemple, le mariage des enfants, la violence à l'école, le recrutement dans les forces armées, la séparation familiale). Les programmes de prévention doivent également savoir :

- « Quels sont les facteurs de risque conduisant à des effets néfastes pour les enfants ? » et
- « Quels sont les facteurs de protection qui peuvent empêcher les enfants de connaître des effets néfastes ? »^{xv}

Utiliser les informations existantes pour prendre des mesures immédiates pendant qu'une évaluation plus approfondie est entreprise. Lorsque des informations et des analyses sur les effets néfastes et les facteurs de risque et de protection sont disponibles dans des analyses de documents ou d'autres sources antérieures à la crise, ces informations peuvent être utilisées immédiatement pour concevoir des interventions de prévention primaire. Lorsque le suivi identifie un changement significatif des facteurs de risque et de protection ou du type d'effets néfastes dans le contexte, des évaluations et des analyses actualisées peuvent alors être effectuées pour mieux adapter les programmes.

Rassembler les informations existantes provenant de sources multisectorielles sur les effets néfastes pour les enfants dans le contexte. Les facteurs de risque et de protection sont liés au bien-être global de l'enfant et se retrouvent dans tous les secteurs.^{xvi} Les données sur le bien-être des enfants sont souvent déjà collectées par d'autres secteurs et peuvent être utilisées dans le cadre d'une analyse conjointe des effets néfastes et des facteurs de risque et de protection. Lorsque les données pertinentes ne sont pas encore collectées, il est nécessaire de plaider pour l'inclusion de la collecte de données sur le bien-être des enfants dans tous les secteurs. Il est important que les acteurs de la protection de l'enfance et d'autres secteurs discutent et analysent conjointement ces données afin d'éclairer la conception d'interventions efficaces. Cela inclut les secteurs impliqués dans la provision de services d'éducation, de soins de santé, d'eau et d'assainissement, de soutien aux moyens de subsistance, de logement, de nutrition et d'autres services aux enfants.

Exemple : Indicateurs de sécurité alimentaire liés aux facteurs de risque relatifs à la protection des enfants

L'[Indice de stratégies de survie](#) (Coping Strategies Index (CSI))^{xvii} est un outil utilisé par les professionnels de la sécurité alimentaire pour mesurer la sécurité alimentaire des ménages et l'impact des programmes d'aide alimentaire dans les situations de crise humanitaire. Le CSI recommande d'utiliser des groupes de discussion pour identifier les stratégies d'adaptation utilisées par les ménages lorsque l'accès à la nourriture est insuffisant. Ces stratégies sont ensuite incluses dans l'indice comme mesures de l'insécurité alimentaire dans le contexte.

Un exemple de stratégie d'adaptation suggérée dans le CSI est l'envoi des enfants au travail. Il s'agit également d'un indicateur du travail des enfants, l'insécurité alimentaire étant un facteur de risque pour le travail des enfants.

Le fait d'envoyer un membre du ménage mendier est un autre exemple de stratégie d'adaptation incluse dans le CSI. Si cela est ventilé pour identifier les membres du ménage par groupe d'âge, ça peut également fournir des données sur le travail des enfants.

Le fait d'envoyer les enfants manger chez des voisins ou même d'envoyer les enfants vivre chez les membres de famille ou chez les voisins sont des exemples de stratégies d'adaptation supplémentaires qui ont un impact sur le risque de préjudice pour un enfant, y compris la séparation familiale.

Une analyse conjointe entre les acteurs de la sécurité alimentaire et de la protection de l'enfance peut conduire à l'élaboration d'interventions de prévention visant à lutter contre les stratégies d'adaptation négatives.

Exemple : Utiliser les évaluations de l'éducation en Syrie pour comprendre les facteurs de risque et de protection

L'accès à une éducation sûre et de qualité pour les enfants est un facteur de protection commun qui prévient divers effets néfastes pour les enfants, tels que le recrutement dans les forces armées et les groupes armés, le travail des enfants, la séparation des familles, les formes de violence basée sur le genre comme le mariage précoce et autres.

Une évaluation et une analyse conjointes de l'accès à une éducation sûre et de qualité entre les acteurs de l'éducation et de la protection de l'enfance sont essentielles. L'Outil d'évaluation de l'éducation communautaire approuvé par le Groupe sectoriel de l'éducation en vue de son utilisation en Syrie en 2018 demande aux informateurs clés d'identifier les obstacles à l'éducation. Les obstacles possibles incluent le mariage précoce, les châtiments corporels, le manque de documentation pour les enfants, la détresse psychosociale des enfants ou des enseignants, les options de transport non sécurisées et plus encore. L'évaluation identifie également quels groupes d'enfants ont moins accès à l'éducation en fonction de l'âge, du handicap, du genre ou du statut juridique ou de déplacement.

Les évaluations de l'éducation comprennent des informations précieuses sur les effets néfastes ainsi que sur l'accès et la fréquentation de l'éducation formelle et non formelle. Les acteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation peuvent analyser conjointement les données recueillies en combinaison avec les données supplémentaires collectées par les acteurs de la protection de l'enfance sur les facteurs de risque et de protection afin de déterminer les actions de prévention prioritaires nécessaires en collaboration avec les communautés.

Exemples de données multisectorielles sur les effets néfastes affectant les enfants et de facteurs de risque et de protection.

Secteur/Acteurs	Exemples de données de CPHA liées à la prévention collectées par d'autres secteurs
Tous les secteurs et tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les populations difficiles d'accès ou les groupes marginalisés • Services et soutiens au bien-être de l'enfant (soins de santé, éducation, nutrition, soutien psychosocial, etc.) en place par les acteurs au niveau communautaire
Sécurité alimentaire / moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les mécanismes d'adaptation (y compris les mécanismes préjudiciables tels que l'envoi des enfants au travail, le mariage des enfants ou le mariage forcé, etc.) au niveau des ménages • Existence des types de travail des enfants et des pires formes de travail des enfants
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité dans et autour des écoles et des sites d'éducation non formelle • % d'enfants non scolarisés ou risquant d'abandonner l'école et les raisons de cet abandon • Disponibilité et obstacles à l'accès à l'éducation aux niveaux de la petite enfance, du primaire et du secondaire
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Types de blessures et de maladies les plus répandues chez les enfants de la population • Nombre de référencement en matière de santé mentale et de services sociaux pour les enfants et les tuteurs • Causes de la séparation des familles pendant les épidémies
MHPSS	<ul style="list-style-type: none"> • Services de santé mentale et de soutien psychosocial disponibles • Niveaux et sources de stress pour les enfants et les tuteurs
Violence basée sur le genre (VBG)	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de normes de genre néfastes ou protectrices • Existence de VBG contre les enfants, de violences entre partenaires intimes et de menaces et vulnérabilités
Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> • % de malnutrition aiguë, de retard de croissance et de carences en micronutriments pour les enfants par groupe d'âge dans la population qui nécessiterait une intervention précoce • Niveaux de dépression chez les nouvelles mères
Protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Type et prévalence des effets néfastes pour les enfants dans les populations • Facteurs de risque et de protection liés aux effets néfastes • Statut des lois, des politiques et de l'application des lois relatives à la protection de l'enfance Capacités des services sociaux à prévenir et à répondre aux préjudices causés aux enfants

Analyser les effets néfastes sur les enfants et les facteurs de risque et de protection qui y sont associés.^{xix} Une liste des facteurs de risque et de protection communément identifiés figure à l'[Annexe 1](#). Cependant, chaque culture et chaque contexte auront des facteurs de risque et de protection spécifiques et varieront dans le degré d'impact que chaque facteur a sur les effets néfastes. Par exemple, dans un contexte donné, la séparation familiale peut être liée au manque de possibilités d'éducation secondaire, alors que dans un autre, la séparation familiale peut être liée à la nécessité de fuir lors des crues saisonnières soudaines. Les informations sur les facteurs de risque et de protection peuvent être incluses dans les évaluations qui alimentent les exercices d'Aperçu des besoins humanitaires (HNO) en coordination avec d'autres secteurs.

Méthodes d'évaluation des facteurs de risque et de protection. Il existe de multiples méthodes d'évaluation telles que :

- Les exercices d'évaluation participatifs avec les enfants, les familles et les membres de la communauté, comme les discussions de groupe ou les enquêtes. Une sélection d'exercices peut être trouvée dans la section Notes d'orientation de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, [Guide de réflexion pour le terrain : Approches au niveau communautaire de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#) (A Reflective Guide for Community-Level Approaches to Child Protection in Humanitarian Action).
- Le suivi de la population, en identifiant les facteurs communs conduisant à des effets néfastes ; ou
- Le profilage des enfants qui ont déjà connu un effet négatif afin d'identifier les facteurs de risque communs (voir l'[exemple de programme](#) à la page 18).

Dans le document intitulé [Identifying and Ranking Risk and Protective Factors: A Brief Guide](#), l'Alliance a développé une méthodologie en trois étapes pour identifier les facteurs de risque et de protection comme suit :

Étape 1 : Mener des discussions de groupe avec les enfants, la famille, les membres de la communauté et les principaux acteurs concernés sur les effets néfastes et les facteurs de risque et de protection

Étape 2 : Classer les facteurs de risque et les facteurs de protection identifiés

Étape 3 : Analyser et interpréter les résultats pour déterminer une théorie du changement

Déterminer si des groupes de sous-population peuvent être prioritaires dans les efforts de prévention. Les approches de prévention primaire fonctionnent au niveau de la population et ciblent tous les enfants de la population. De nombreux facteurs de risque probables, tels que la pauvreté ou les normes sociales néfastes, affectent plusieurs sous-groupes (enfants de différents âges, ethnies, genres, etc.) et sont à l'origine de multiples formes d'effets néfastes. Dans ces cas, des interventions qui s'adressent à tous les enfants d'une population sont nécessaires pour réduire le risque global.

Cependant, dans certains cas, il peut être plus efficace de cibler un sous-groupe spécifique de la population qui est plus vulnérable aux effets néfastes. Il peut s'agir d'un sous-groupe identifié par groupe d'âge (bébé, petite enfance, âge de l'école primaire, jeune adolescent et adolescent), de genre, d'orientation sexuelle, de handicap, de statut légal, de région géographique ou autre. Par exemple, les enfants plus âgés peuvent être exposés au risque d'entrer dans les pires formes de travail des enfants, tandis que les enfants plus jeunes peuvent être plus exposés au risque de négligence. Il est essentiel de ventiler les données pendant l'évaluation, l'analyse, le suivi et l'évaluation afin d'identifier les sous-groupes.

Exemple de programme : Profilage des enfants ayant subi des effets néfastes afin d'identifier les facteurs de risque et de protection en Ouganda^{xx}

Qu'est-ce qui a été fait ? En Ouganda, ChildFund a travaillé avec divers partenaires pour prévenir la séparation des familles. Des données ont été collectées auprès des enfants vivant dans les centres d'accueil résidentiels et des tuteurs qui y travaillent, sur les facteurs qui les ont conduits à être séparés de leur famille. Neuf facteurs de risque majeurs ont été identifiés. Ainsi, 53 % des enfants et des travailleurs ont cité le manque d'accès à une éducation de qualité comme facteur, 51 % la perte d'un ou des deux parents, 51 % la pauvreté et 15 % la négligence à la maison.

Ces informations ont ensuite été triangulées avec les données communautaires. Les communautés d'où provenait le plus grand nombre d'enfants vivant dans des établissements d'accueil ont été identifiées. Les membres de la communauté de ces régions ont ensuite identifié les ménages où ils percevaient un risque élevé de séparation familiale. Les ménages à haut risque ont été évalués à l'aide d'échelles de vulnérabilité portant sur la sécurité économique des ménages, l'accès aux besoins de base, les soins de santé, le soutien psychosocial, la protection de l'enfance et le soutien juridique. Cette méthode a révélé que la pauvreté des ménages, la perte d'un ou des deux parents, la violence domestique et l'alcoolisme étaient les principaux facteurs de risque présents dans ces ménages.

Quel a été le résultat ? En utilisant les informations de l'évaluation ci-dessus, ChildFund et ses partenaires ont pu prioriser les facteurs de risque qui avaient le plus d'impact sur la séparation familiale et concevoir des interventions pour réduire ces risques dans la population.

Ressources pour l'Évaluation des besoins de prévention primaire et l'analyse de la situation pour la CPHA :

- [Child Protection Working Group Secondary Data Review \(SDR\): Matrix and guidance note](#). The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2016.
- [Identifying and Ranking Risk and Protective Factors: A Brief Guide](#). The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2021.
- Note d'orientation 3 : Analyse du contexte dans [Guide de réflexion pour le terrain : Approches au niveau communautaire de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#). L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, 2020.
- [Child Protection Rapid Assessment Toolkit](#). The Child Protection Working Group / The Alliance for Protection in Humanitarian Action, 2012.
- [Needs Identification and Analysis Framework](#). The Child Protection Area of Responsibility.
- [Defining and Measuring Child Well-Being in Humanitarian Action: A Contextualization Guide](#). The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2021.
- Module 1: Risk Analysis, [Gender-Based Violence Prevention: A Results-Based Evaluation Framework](#). InterAction, 2021.

4.3. Étape 3 : Conception et planification

La conception et la planification du programme est une étape cruciale pour l'efficacité des interventions de prévention primaire. Elle s'appuie directement sur l'évaluation et l'analyse et soutient l'évaluation du changement et des données probantes qui seront générées par le programme.

Actions clés : Conception et planification

Élaborer une théorie contextualisée du changement pour prévenir les préjudices en fonction des facteurs de risque et de protection identifiés

Concevoir des approches au niveau de la population pour traiter les facteurs de risque et de protection à plusieurs niveaux de la socio-écologie

Concevoir et planifier des interventions en collaboration avec les communautés, et inclure les enfants et leurs familles

Élaborer une théorie contextualisée du changement pour prévenir les préjudices en fonction des facteurs de risque et de protection identifiés. Les programmes efficaces de protection de l'enfance, qu'ils soient axés sur la prévention ou sur l'intervention, sont fondés sur une théorie du changement spécifique au contexte. La théorie du changement dans les programmes de prévention démontre comment les changements dans les facteurs de risque et de protection réduiront les effets néfastes pour les enfants. Ces informations proviennent de l'évaluation et de l'analyse réalisées à l'Étape 2. Les théories de changement efficaces sont éclairées par des évaluations réalisées par et avec les communautés qui ont identifié les facteurs de risque et de protection les plus importants par rapport au type de préjudice à prévenir.

Qu'est-ce qu'une théorie du changement ?^{xxi}

Une théorie du changement est une déclaration du type « **SI** nous faisons cette activité, **ALORS** ce changement se produira, **EN RAISON** de ces facteurs ». Par exemple :

SI nous augmentons la sécurité alimentaire des ménages, **ALORS** nous empêcherons le recrutement d'enfants dans les forces armées et les groupes armés, **PARCE QUE** l'insécurité alimentaire est un facteur de risque majeur qui conduit au recrutement d'enfants.

SI nous augmentons la pression sociale de la communauté contre l'adhésion des enfants aux forces armées et aux groupes armés, **ALORS** nous empêcherons le recrutement des enfants dans les forces armées et les groupes armés, **PARCE QUE** la pression sociale positive est un facteur de protection majeur qui prévient le recrutement des enfants.

Voir l'[Annexe 3](#) pour un exemple de cadre logique basé sur cet exemple de théorie du changement.

Déterminer les effets résultants et les indicateurs qui mesurent les changements dans les facteurs de risque et de protection. Mesurer le changement dans la réduction des effets néfastes de la protection de l'enfance au sein de la population peut s'avérer difficile, voire impossible, en raison des difficultés liées à la collecte de données, aux mouvements de population, aux restrictions d'accès, à l'insécurité et à des cycles de projet plus courts. La prévention peut également être difficile à mesurer, car elle consiste en la non-réalisation d'un événement.

Au lieu de cela, nous pouvons mesurer la prévention indirectement par le biais des effets résultants. Les effets résultants mesurent une réduction des risques et une augmentation des facteurs de

protection. Un exemple d'effet résultant pourrait être « les enfants qui ont été déplacés signalent un plus grand sentiment d'appartenance à la communauté d'accueil » ou « les lois interdisant le travail des enfants sont mieux appliquées ».

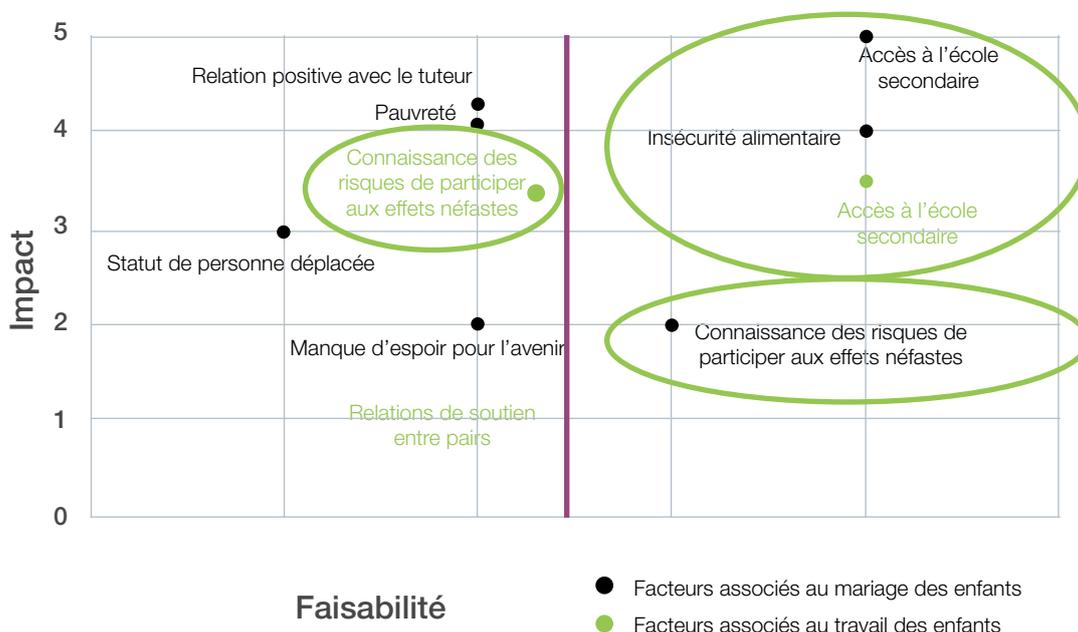
Ensuite, en utilisant la théorie du changement convenue (SI nous faisons X, ALORS y), nous supposons que la réalisation du changement souhaité dans les facteurs de risque et de protection conduira à la prévention des préjudices. L'Annexe 3 donne un exemple de cadre logique.

Dans la mesure du possible, les critères qui évaluent directement la prévention des effets néfastes ou l'amélioration des dimensions du bien-être fourniront des preuves plus solides du changement. (Voir [Evaluation and Learning](#)).

Être stratégique en sélectionnant les facteurs de risque et de protection qui auront le plus d'impact et qu'il est possible de traiter. En raison de contraintes budgétaires et de ressources, il ne sera jamais possible d'aborder tous les facteurs de risque et de protection. Les acteurs humanitaires peuvent prioriser les principaux facteurs de risque et de protection menant à des préjudices sur base de deux critères : 1) l'impact que la prise en compte du facteur aura sur la prévention des préjudices, 2) la faisabilité de traiter les facteurs de risque ou de protection ; et 3) l'intersection entre plusieurs effets néfastes. Le classement de l'impact doit être effectué en étroite collaboration avec les communautés, les familles et les enfants. Les facteurs qui auront le plus d'impact et qu'il est possible de traiter doivent être priorisés. En outre, étant donné que nous nous attaquons souvent à plusieurs types de préjudices, les facteurs qui sont communs à plusieurs types de préjudices (facteurs qui se recoupent) doivent également être considérés comme prioritaires. Voir l'Annexe 4 pour un exemple d'outil permettant de prioriser les facteurs en fonction de leur impact et de leur faisabilité, ainsi que de leur intersection avec plusieurs types de préjudice.

L'exemple ci-dessous illustre comment les facteurs de risque et de protection identifiés par les familles et les adolescents concernant le recrutement d'enfants dans les forces armées et les groupes armés pourraient être classés par ordre de priorité à des fins de programmation. Les facteurs qui obtiennent un score élevé tant pour l'impact qu'ils auront sur la prévention du recrutement que pour la faisabilité de leur traitement apparaissent dans le quadrant supérieur droit du diagramme. Ces facteurs doivent être considérés comme prioritaires dans la conception du projet. La décision sur l'emplacement des facteurs de risque et de protection sera différente selon le contexte.

Exemple de priorisation des facteurs de risque et de protection par impact, faisabilité et intersection (voir l'Annexe 4):



Concevoir des approches au niveau de la population pour traiter les facteurs de risque et de protection à plusieurs niveaux de la socio-écologie. Cela peut nécessiter l'intervention de divers acteurs provenant de différents secteurs, qui pourraient inclure des artisans de la paix, des agences de plaidoyer ou de recherche ou d'autres acteurs humanitaires non traditionnels. Les interventions doivent viser à réduire les risques et à renforcer les facteurs de protection au sein de la population, et pas seulement pour les enfants considérés comme étant à haut risque. Par exemple, l'accès à des compétences de vie pour aider à prévenir la détresse psychosociale chez les enfants pourrait être intégré dans les écoles ou être accessible dans les centres communautaires, ce qui constituerait une intervention au niveau de la population. L'établissement de critères fondés sur le niveau de risque pour la sélection de quelques enfants dans le cadre d'un programme de compétences de vie constitue une prévention secondaire, car ça ne concerne que les enfants déjà à haut risque. L'[Annexe 5](#) donne des exemples d'approches basées sur des données probantes qui ont été utilisées au niveau de la population.^{xvii}

Conception de programmes multisectoriels de prévention primaire

Les secteurs impliqués dans les interventions de prévention primaire dépendront des principaux facteurs de risque et de protection identifiés. Les interventions peuvent porter sur un seul ou plusieurs facteurs identifiés.

Par exemple, si la détresse psychosociale des parents causée par la crise humanitaire (par exemple, parce qu'ils ont été témoins de violences ou ont été déplacés) est un facteur de risque majeur pour les abus physiques et émotionnels des enfants dans les foyers, alors l'accès universel au soutien psychosocial ou au soutien parental peut être l'intervention la plus appropriée. Dans d'autres cas, d'autres interventions sectorielles peuvent être prioritaires, par exemple, lorsque l'insécurité alimentaire est un facteur de risque majeur ou que l'accès à l'éducation est un facteur de protection important.

Lorsque les interventions mises en œuvre par d'autres secteurs sont prioritaires, les acteurs de la protection de l'enfance ont toujours un rôle essentiel à jouer dans le plaidoyer et la coordination des efforts de prévention tout au long du cycle du programme. Les acteurs de la protection de l'enfance peuvent soutenir d'autres humanitaires en collectant et en analysant les données relatives au bien-être des enfants dans leur contexte, en s'assurant que la participation des enfants est systématique et que les approches sont inclusives pour tous les enfants au sein du groupe de population.

Les ressources financières et techniques pour la conception et la mise en œuvre ultérieure doivent être fournies en priorité aux acteurs locaux et nationaux. En assurant le leadership de la communauté dans la conception et la planification, on s'assure que les interventions sont appropriées et durables.

Intégrer la flexibilité dans la conception du programme. Les systèmes existants de gestion et de financement de l'aide humanitaire peuvent constituer un défi pour la mise en œuvre des interventions de prévention primaire axées sur la communauté et spécifiques au contexte. Prédéterminer les effets et les approches d'un programme dans une proposition de projet avant que les communautés locales n'aient identifié les facteurs de risque et de protection prioritaires et les interventions appropriées sera moins efficace et moins durable. Des suggestions pour intégrer une plus grande flexibilité dans la conception du programme sont fournies ci-dessous.

- Les donateurs peuvent accorder des cycles de financement plus longs dans les contextes d'urgence humanitaire aux programmes liés à la prévention des effets néfastes pour les enfants.
- Dans les cycles de financement plus longs (plus d'un an), inclure une période de lancement de projet pour effectuer l'évaluation des facteurs de risque et de protection et la conception ultérieure des objectifs et des indicateurs basés sur les résultats.

- Dans les cycles de financement plus courts (moins d'un an), utiliser un cycle de financement pour effectuer l'évaluation et la conception des actions de prévention primaire tout en mettant en œuvre d'autres interventions de protection de l'enfance. Il peut s'agir d'interventions d'action précoce fondées sur les connaissances d'avant la crise dans le contexte et sur l'expérience de ce qui a fonctionné en matière de prévention primaire dans des contextes similaires, afin de prévenir les effets néfastes les plus probables pour les enfants.
- Les agences de mise en œuvre et les donateurs peuvent convenir de permettre des révisions des objectifs et des approches lorsque des changements dans les facteurs de risque et de protection sont identifiés. En outre, les informations sur les effets néfastes qui sont incluses dans les Plans de réponse humanitaire (HRP) peuvent être utilisées pour développer des objectifs et des indicateurs généraux qui nécessitent l'utilisation d'une approche de prévention primaire qui peut être détaillée dans des révisions ultérieures.

Ressources pour la Conception et la planification de la prévention primaire pour la CPHA :

- [Prevention Framework: Desk Review Synthesis](#). The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2021.
- [Theory of Change](#). O'Flynn and Moberly, INTRAC for civil society, 2017.
- [INSPIRE Handbook: action for implementing the seven strategies for ending violence against children](#). Le Manuel fournit des détails sur la façon de concevoir et de mettre en œuvre des interventions spécifiques fondées sur des données probantes pour mettre fin à la violence contre les enfants. L'accent est mis sur les situations non urgentes, mais il comprend des orientations sur l'utilisation de ces interventions dans les situations de crise humanitaire.
- [Gender-Based Violence Prevention: A Results-Based Evaluation Framework](#). InterAction, 2021. Ce Cadre fournit des explications supplémentaires sur l'élaboration de théories du changement, des objectifs et des indicateurs.
- [Everybody Wants to Belong: Practical Guide for Social Norms Programming](#). UNICEF, 2018.
- [Inter-Agency Toolkit: Preventing and Responding to Child Labor in Humanitarian Action](#). The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2021. . La boîte à outils fournit des exemples d'interventions de prévention possibles, y compris par secteur.
- [Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(SMPE\)](#). L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, 2019. SMPE propose des actions clés sur la prévention dans tous les standards. Ceux-ci peuvent être utilisés pour identifier les actions de prévention minimales à inclure dans les programmes de CPHA. Le tableau des indicateurs en annexe des SMPE fournit également des exemples d'indicateurs sur la prévention liés à certaines des actions clés au sein de chaque standard.

4.4. Étape 4 : Mise en œuvre et suivi

Actions clés : Mise en œuvre et suivi

Surveiller les changements dans les facteurs de risque et de protection pendant la mise en œuvre

Adapter les interventions de prévention en fonction des données de suivi

Surveiller les changements dans les facteurs de risque et de protection pendant la mise en œuvre. Dans les crises humanitaires, les situations peuvent évoluer rapidement. La mise en place de systèmes de suivi en collaboration avec les enfants, les familles, les membres de la communauté

et d'autres acteurs concernés peut aider à identifier les changements dans les facteurs de risque et de protection qui ont été identifiés au cours de la phase d'évaluation. Par exemple, alors que l'accès à une scolarité formelle a pu être identifié comme un facteur de protection lors d'une évaluation initiale, les écoles peuvent devenir dangereuses en raison du risque de recrutement dans les forces armées ou du risque de violence sur le chemin de l'école. Ces nouveaux risques devront être pris en compte et l'approche du programme et la théorie du changement devront être adaptées.

Adapter les interventions de prévention en fonction des données de suivi. Le feedback sur l'efficacité, la qualité et les perceptions de toute intervention doit être collecté systématiquement, de manière continue, par le biais d'une interaction avec les prestataires de services et les utilisateurs. Les informations quantitatives peuvent inclure le suivi des résultats (par exemple, les informations sur la présence ou le nombre de distributions effectuées, etc.). Les informations qualitatives peuvent également faire l'objet d'un examen régulier et inclure les informations partagées par les mécanismes de feedback des enfants et de la communauté, les observations du personnel du projet ou de ceux qui participent au projet ou les enquêtes de feedback des utilisateurs après le service.

Le suivi des progrès liés aux effets résultants doit être dirigé par les communautés et inclure les enfants dans la mesure du possible. Voir [Étape 5](#) pour un aperçu des méthodologies simples et participatives de suivi et d'évaluation.

Exemple de programme : s'attaquer aux causes profondes de la violence sexuelle et sexiste à l'encontre des filles dans le nord-est du Nigeria^{xixiii}

Contexte : Dans les États de Borno et de Yobe, au nord-est du Nigeria, la violence basée sur le genre, notamment les mariages précoces et forcés, empêchait les filles de fréquenter l'école secondaire. Pour prévenir la violence basée sur le genre à l'encontre des filles, un projet de trois ans est mis en œuvre par deux organisations nationales nigérianes en partenariat avec Plan International.

Quels étaient les facteurs de risque et de protection ? Une évaluation rapide du genre, suivie d'une évaluation plus approfondie du genre et de la protection de l'enfance, a permis d'identifier des obstacles spécifiques à l'éducation. Les facteurs de risque identifiés pour la VBG à l'encontre des filles et l'abandon scolaire étaient : 1) les normes de genre néfastes dans la communauté, 2) la perception par les élèves de la discrimination basée sur le genre dans les écoles, et 3) les châtiments corporels dans les écoles. Les facteurs de protection identifiés sont : 1) les stratégies d'adaptation positives utilisées par les adolescentes et leurs familles et 2) les tuteurs qui ont aidé les adolescentes à accéder à l'éducation.

Les trois organisations ont travaillé en collaboration avec les enfants, les parents et les tuteurs, les enseignants, les acteurs de la protection de l'enfance au niveau communautaire et les autorités pour identifier les actions préventives à mettre en place ou à renforcer.

Quelles approches de prévention primaire ont été utilisées ? Les interventions de prévention comprennent l'animation de groupes de discussion adaptés aux adolescentes et de clubs scolaires pour filles. Au niveau communautaire, des discussions trimestrielles sont organisées entre les dirigeants communautaires, les organisations de femmes et les chefs religieux pour discuter des obstacles à l'éducation des filles et à la prévention de la violence basée sur le genre / du mariage précoce. Sur la base de ces discussions, des messages à communiquer au public sont élaborés et diffusés. Les organisations forment également les enseignants aux approches sensibles au genre, au soutien psychosocial et à la façon de travailler avec les enfants pour créer et maintenir un environnement d'apprentissage sûr et inclusif.

Qu'est-ce qui fait l'objet du suivi ? Des enquêtes basées sur la population ont été menées auprès des adolescents et des parents afin de recueillir des informations sur les facteurs de risque et de protection suivants : 1) le niveau de connaissance et la capacité des tuteurs

et des communautés à protéger les filles et à soutenir l'accès des filles à l'éducation, et 2) les capacités des filles à identifier et à se protéger de la VBG et à faire valoir leurs droits concernant leur éducation. Une enquête de base a été menée au début du projet, qui a servi à finaliser la conception des interventions de prévention. Une autre enquête sera réalisée à la fin du projet afin d'évaluer l'évolution des facteurs identifiés.

En outre, des évaluations annuelles des écoles sont effectuées pour suivre les changements dans les connaissances, les compétences et les attitudes des enseignants pour rendre l'environnement d'apprentissage sûr. Les évaluations examinent la manière dont les écoles mettent en œuvre les changements pour créer des environnements d'apprentissage de qualité, sensibles au genre, protecteurs et inclusifs pour les filles. Les registres scolaires sont également examinés pour mesurer le pourcentage de filles qui passent avec succès d'un niveau à l'autre. Ceci sert d'indicateur indirect de la réduction du nombre de filles subissant la violence basée sur le genre dans les écoles.

4.5. Étape 5 : Évaluation et apprentissage

La planification des évaluations commence au cours de la phase de conception (Étape 3) où les effets résultants et les effets de la prévention sont déterminés.

Actions clés : Évaluation et apprentissage

Évaluer les changements dans les effets résultants au niveau des facteurs de risque et de protection

Évaluer la prévention des effets néfastes

Partager les enseignements sur l'efficacité de la prévention et les analyses coûts-avantages

Évaluer les changements dans les effets résultants au niveau des facteurs de risque et de protection. Dans tous les programmes et projets, il convient d'évaluer l'évolution des effets résultants entre le niveau de référence et la période post-intervention. Dans certains contextes, notamment en cas d'insécurité, de manque d'accès ou de cycles de financement courts, il se peut que ce soit le seul niveau d'évaluation possible.

Évaluer la prévention des effets néfastes. L'évaluation des progrès réalisés en matière de prévention des effets néfastes doit être menée là où la situation sécuritaire le permet et où l'accès aux communautés est possible. La sécurité du personnel et des membres de la communauté doit être prise en compte lorsqu'il s'agit de décider s'il est possible d'évaluer les changements dans des domaines sensibles, par exemple les enfants associés à des forces armées et à des groupes armés ou la violence basée sur le genre. Les évaluations doivent être axées sur la réduction des effets néfastes, plutôt que sur le processus ou la qualité de l'intervention elle-même (par exemple, les niveaux de participation, d'appropriation ou de satisfaction à l'égard d'un service ou d'un soutien), qui peuvent être évalués en parallèle.

Les exemples ci-dessous décrivent quelques méthodes d'évaluation qui peuvent être utilisées pour examiner directement les effets de la prévention dans le cadre d'un programme.

Exemples de méthodes d'évaluation possibles au niveau du programme

Le [Gender-Based Violence Prevention: A Results-Based Evaluation Framework](#) (Interaction, 2021) présente plusieurs méthodes d'évaluation qui peuvent être adaptées à la protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire. Voici quelques méthodes qui peuvent être utilisées pour comprendre si des effets néfastes pour les enfants ont été évités ou réduits dans une population.

[État des lieux des effets / Journaux de résultats](#) : Outil utilisé par les membres de la communauté pour répertorier les changements qu'ils observent autour d'eux. Une liste de changements liés aux effets escomptés du projet est convenue et les individus notent quand ils observent les changements. Ils notent également l'ampleur des changements (c'est-à-dire que quelques exemples ont été observés ou que le changement est généralisé dans la communauté). Les journaux de résultats exigent une théorie claire du changement et des effets bien définis à l'étape de la conception du projet. Les préoccupations en matière de sécurité et les niveaux d'alphabétisation de la communauté doivent être pris en compte lors de l'utilisation des journaux de résultats.

[Le plus important changement](#) : Cette méthode consiste à identifier les types de changement que le programme tente d'apporter (sur la base des effets identifiés) et à demander aux membres de la communauté et aux acteurs concernés de partager leurs histoires sur les changements que l'intervention a apportés dans leur vie, leur famille ou leur communauté. Cette méthode peut également être utilisée lorsque les liens de causalité ne sont pas clairs, ou lorsque la conception du projet ne comportait pas de théorie du changement.

Ces mêmes méthodes peuvent être utilisées pendant la mise en œuvre du projet à des fins de suivi et permettront d'adapter l'intervention pour maximiser les effets de la prévention (voir [Étape 4](#)).

Plus intensive - mais informative - est l'évaluation de la prévalence des effets néfastes pour les enfants (avant et après l'intervention) au sein d'une population. Il est recommandé d'entreprendre ce type d'enquête en collaboration avec des chercheurs et des institutions académiques afin de garantir une conception d'évaluation valide et appropriée. Cette approche n'est pas souvent possible en raison des contraintes des contextes d'urgence humanitaire.

Estimer la contribution des interventions de prévention sur les changements identifiés (réduction ou augmentation) de l'effet néfaste ciblé par le programme. Les effets néfastes sur les enfants sont influencés par une grande variété de facteurs dans l'environnement qui ne peuvent pas tous être traités par un seul programme. La collecte d'information sur les effets et l'analyse de contribution permettent d'estimer la contribution des interventions (voir ci-dessous).

Estimation de la contribution des interventions à la prévention des effets néfastes

[Analyse des contributions](#) : Outils permettant de comprendre comment les activités d'une intervention ont influencé un changement observé. Cela implique d'inclure les facteurs externes qui auront un impact sur les effets dans la théorie du changement. Ensuite, les données existantes du programme sont examinées pour soutenir l'argument selon lequel c'est l'intervention (par exemple, les distributions d'argent et les groupes de soutien parental soutenus par le programme) ou les facteurs externes (par exemple, la cessation des combats armés, la reprise de l'activité du marché) qui ont provoqué le changement.

[Reconstitution de processus](#) : Il s'agit d'une approche utilisée ensuite pour déterminer la force des arguments liant le changement à l'intervention ou à des facteurs externes qui peuvent être utilisés avec des outils d'analyse de contribution.

[Récolte des résultats](#) : Il s'agit d'une approche où les changements en matière de prévention des préjudices dans la communauté sont observés et consignés par les membres de la communauté et le personnel du programme. Les évaluateurs travaillent à rebours pour voir

comment les efforts du programme de prévention ont pu contribuer à ce changement. Cette méthode est utile pour identifier les effets imprévus. Elle peut également être utilisée lorsque les liens de causalité ne sont pas clairs ou sont très complexes, ou en conjonction avec d'autres outils d'évaluation.

Partager les enseignements sur l'efficacité de la prévention et les analyses coût-bénéfice.

Il y a un manque de preuves de l'efficacité des différentes interventions pour 1) traiter les facteurs de risque ou renforcer les facteurs de protection et 2) prévenir les effets néfastes. Documenter et partager les leçons apprises sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas est essentiel pour établir une base de données probantes autour de la prévention primaire. La meilleure façon de partager et de diffuser l'apprentissage est de le faire via le système des groupes sectoriels et des groupes interagences.

Il y a peu d'études qui évaluent spécifiquement le rapport coût-bénéfice des efforts de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans les contextes d'urgence humanitaire. Cependant, des données probantes provenant d'autres secteurs indiquent que les interventions de prévention sont plus rentables que les efforts axés sur la réponse. Par exemple, intervenir dans la petite enfance pour assurer l'accès universel à l'éducation préscolaire ou réduire les retards de croissance chez les enfants coûte moins cher que de tenter de compenser les déficits résultant de l'inaction.^{xxiv}

Les calculs du rapport qualité-prix et du rapport coût-efficacité peuvent être un moyen utile d'évaluer et de comparer différentes approches de prévention et de réponse et peuvent constituer un moyen efficace d'accumuler des données probantes qui renforcent les arguments en faveur de l'investissement pour la prévention primaire. Au niveau du programme, le rapport coût-efficacité, qui utilise les calculs du coût par bénéficiaire des interventions de prévention au niveau de la population, peut être comparé à celui des interventions correctives et axées sur la réponse, ainsi qu'à celui des interventions aux niveaux secondaire et tertiaire. Au niveau national ou international, inter-agences ou gouvernemental, les données sur les effets de la prévention concernant la réduction des effets néfastes sur les enfants et les mécanismes d'adaptation négatifs peuvent être utilisées pour comparer les différentes approches de prévention en termes de rapport qualité-prix.

Analyse coût-bénéfice : Le nombre d'enfants touchés par la prévention primaire étant souvent important, il est possible que le coût global d'une intervention de prévention reste élevé. Dans le même temps, il est prouvé que les expériences d'abus, de négligence, d'exploitation et de violence vécues dans l'enfance sont associées à des résultats sanitaires, sociaux et économiques médiocres et à une augmentation des problèmes de santé mentale à l'adolescence et à l'âge adulte. C'est pourquoi il est important de tenir compte des gains holistiques en termes de bien-être général des enfants lors de l'analyse du coût de la prévention. Si les coûts sociaux et économiques associés aux préjudices causés aux enfants peuvent être quantifiés dans le contexte, il est également possible de réaliser une analyse coût-bénéfice dans laquelle le coût des interventions de prévention est comparé aux coûts évités des interventions de réponse. Ces analyses doivent être réalisées en collaboration avec des chercheurs expérimentés en matière d'analyse coût-bénéfice.

Ressources sur l'évaluation et l'apprentissage de la prévention primaire pour la CPHA :

- Module 3: Measurement Considerations and Module 4: Evaluation Approaches, [Gender-Based Violence Prevention: A Results-Based Evaluation Framework](#). InterAction, 2021.
- [Evaluation of Protection in Humanitarian Action](#). ALNAP, 2018.
- [Outcome Harvesting](#). Approaches on Better Evaluation, www.betterevaluation.org.
- [Process Tracing: Introduction and Exercises](#). Collier, DME for Peace, 2012.
- [Most Significant Change](#). Approaches on Better Evaluation, www.betterevaluation.org.
- [Contribution Analysis](#). Approaches on Better Evaluation, www.betterevaluation.org.
- [Outcome mapping](#). Approaches on Better Evaluation, www.betterevaluation.org.
- [Cost Efficiency Analysis for Basic Needs Programming: Best Practice Guidance for Humanitarian Agencies](#). The International Rescue Committee, 2019.



5.0. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS D'INTERVENTIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE DANS LES SITUATIONS DE CRISE HUMANITAIRE

5.1 Mettre en œuvre des interventions de prévention primaire avec des projets financés à court terme

La durée des cycles de financement humanitaire varie. Les possibilités de financement à plus long terme permettent d'adopter des approches plus efficaces, durables et gérées par les communautés, et sont préférables lorsque cela est possible. Cependant, les efforts de prévention peuvent être poursuivis dans n'importe quel délai. Dans les cas où la durée de financement est extrêmement courte (6 mois ou moins) et où la continuité des fonds n'est pas assurée, des gains significatifs dans le travail de prévention peuvent encore être réalisés.

En voici quelques exemples :

1. Comblent les lacunes en matière de capacités et d'infrastructures qui permettront d'améliorer les services de prévention ou de soutien existants. Par exemple, cela peut aller de la réparation du plafond d'une salle de classe à la formation des agents de santé sur la communication adaptée aux enfants.
2. Identifier les actions de prévention immédiates qui mettront fin aux préjudices à court terme. Par exemple, travailler avec les communautés pour négocier l'engagement d'une ou plusieurs unités de groupes armés à ne pas recruter d'enfants.
3. Effectuer une collecte de données sur les facteurs de risque et de protection concernant les effets néfastes dans le contexte afin d'informer les programmes futurs et d'identifier là où l'intervention précoce peut être accrue.
4. Faire l'état des lieux des services de prévention et de réponse et de soutien à la protection de l'enfance.

5.2 Le comportement et les normes sociales changent les interventions dans les situations de crise humanitaire

Chaque contexte humanitaire est différent et entreprendre des interventions visant à modifier les normes sociales doit être considéré avec soin et les risques possibles doivent être évalués pour le contexte spécifique. Le changement des normes sociales et des comportements exige du temps et une participation importante et peut être difficile, voire nuisible, en cas de manque ou d'instabilité d'accès aux populations, de mouvements de population ou d'insécurité. Il peut également nécessiter des approches à plusieurs volets, y compris des modifications des lois et des politiques, parallèlement à l'engagement avec le public ou d'autres cibles clés, ce qui peut ne pas être possible en cas de crise humanitaire. En outre, un travail approprié sur les normes sociales dépend des approches communautaires.

Par ailleurs, 31 des 41 crises mondiales ont été qualifiées de prolongées, ce qui a permis aux populations de se stabiliser. Des possibilités de changement de comportement et de normes peuvent s'ouvrir pendant une crise. Dans de tels cas, il peut être possible de travailler sur le changement de comportement et de normes sociales.

La plupart des données probantes sur le changement des normes sociales en ce qui concerne la protection de l'enfance proviennent de contextes de développement et d'autres données probantes provenant des situations de crise humanitaire sont nécessaires. Bien qu'il existe des exemples d'adaptation des interventions en matière de normes sociales pour les contextes d'urgence humanitaire, par exemple la consolidation de la formation et de la sensibilisation des enseignants pour réduire les châtiments corporels dans les écoles en des cycles de courte durée de 2 à 3 mois, l'efficacité du changement de comportement qui en résulte fait défaut. Les travaux sur l'utilisation de programmes communautaires en Afghanistan, en Somalie et en République démocratique du Congo pour réduire la violence basée sur le genre se sont révélés prometteurs, mais ils n'ont été évalués qu'à court terme et de manière non rigoureuse. Des données probantes concernant les situations d'urgence à déclenchement rapide ou les phases plus aiguës des situations d'urgence sont encore nécessaires.

Dans tous les contextes, un changement efficace des comportements et des normes sociales nécessite une stratégie délibérée et suffisamment de temps pour obtenir des résultats, car la décision d'un individu ou d'un groupe d'adopter de nouveaux comportements est un processus complexe. La sensibilisation, qui est souvent la principale activité dans les situations de crise humanitaire, n'est qu'une étape du processus. Les données probantes issues des contextes de développement sur le changement des normes sociales recommandent de mener à la fois des activités au niveau de la communauté et des petits groupes, en combinaison avec l'application de la loi et des interventions sur les compétences de vie. Il est essentiel de s'assurer que les mesures consistant à ne créer aucun préjudice peuvent être appliquées avant toute intervention visant à changer les normes sociales.^{xxxii}

Dans le document [Everybody Wants to Belong: Practical Guide for Social Norms Programming](#) de l'UNICEF, quatre étapes pour la programmation des normes sociales sont décrites :

1. Change social expectation through community-based approach
2. Publicize change in the targeted communities and new ones
3. Build an environment that supports new norms and behaviors
4. Evaluate, improve and evolve – expand the program to new areas

Exemple de programme : Encourager les normes sociales positives pour prévenir les préjudices causés aux enfants handicapés.^{xxxii}

Contexte : Dans le nord de l'Ouganda, des années de guerre prolongée ont contribué à un nombre élevé de personnes handicapées en raison, entre autres, d'un accès limité aux services de santé. Il a été constaté que les enfants handicapés étaient plus souvent victimes de violence et de négligence et que les normes sociales négatives concernant les handicaps étaient l'un des facteurs de risque.

Facteurs de risque et de protection : L'équipe du programme de AVSI Foundation en Ouganda a facilité les dialogues familiaux et les séances de dialogue communautaire autour du handicap. Au cours de ces séances, les communautés ont exprimé les difficultés qu'elles rencontraient dans la prise en charge des enfants handicapés et ont proposé des moyens pour que la communauté puisse mieux soutenir l'acceptation des enfants handicapés.

Interventions visant les normes sociales : Les mesures identifiées par la communauté comprennent la prévention de l'utilisation de certains mots qui discriminent et stigmatisent, et les actions qui pourraient être prises pour inclure les enfants dans les activités communautaires. AVSI a également organisé une formation sur l'éducation inclusive afin d'accroître les connaissances générales des enseignants sur la manière de travailler avec les élèves handicapés.

Outre les efforts de prévention visant les normes sociales au sein de la population, AVSI a également mis en relation les familles d'enfants handicapés avec les services pertinents (par exemple, l'ergothérapie ou la gestion de la continence, etc.) et a fourni aux familles et aux enfants handicapés un soutien psychosocial et des moyens de subsistance (interventions de prévention secondaire).

Les effets résultants : Les effets comprennent : 1) l'augmentation observée de l'attitude positive envers les enfants handicapés au sein de la communauté, 2) la perception accrue de la capacité des enfants handicapés à participer aux activités communautaires, 3) l'augmentation de l'inscription des enfants handicapés d'âge scolaire dans les écoles communautaires cibles, 4) l'engagement accru des pères dans la prise en charge des enfants handicapés, et 5) l'amélioration de la santé générale et la réduction de la malnutrition chez les enfants handicapés.

Il convient de noter que cette intervention autour des normes sociales a été menée pendant huit ans dans un contexte relativement stable avec des interventions ciblées supplémentaires pour soutenir des enfants handicapés spécifiques et leurs familles comme décrit ci-dessus.

Ressources pour les programmes visant les normes sociales :

- [The Behavioural Drivers Model: A Conceptual Framework for Social and Behaviour Change Programming](#). UNICEF, 2019.
- [Everybody Wants to Belong: Practical Guide for Social Norms Programming](#). UNICEF, 2018.

5.3. Mesure des effets de la prévention dans les situations de crise humanitaire

L'une des principales lacunes identifiées dans les programmes de prévention primaire est l'absence de conception et de mesure intentionnelles de l'efficacité des interventions de prévention.

Comme décrit dans les sections 4.3 sur la Conception et la planification et 4.5 sur l'Évaluation et l'apprentissage, il est souvent difficile de mesurer le changement dans la prévalence d'un effet néfaste au sein d'une population dans des situations de crise humanitaire. De nombreux défis éthiques et logistiques existent, y compris un manque de ressources, des populations mobiles, ou la possibilité de faire plus de mal en demandant aux enfants de signaler des incidents de violence à des fins de mesure ou l'incapacité de maintenir la confidentialité dans la collecte de données. En même temps, il est nécessaire de disposer de preuves de ce qui fonctionne pour prévenir les préjudices. Si l'idéal est de collaborer avec des chercheurs pour développer et mettre en œuvre des méthodologies de mesure rigoureuses lorsque cela est possible, dans la plupart des cas, le temps et les ressources ne seront pas disponibles.

Pour la plupart des interventions de prévention dans les situations de crise humanitaire, au lieu de mesurer directement les effets de la prévention (par exemple, la réduction de la maltraitance physique et émotionnelle des enfants dans la population), on peut mesurer les effets résultants. Les effets résultants sont directement liés au changement souhaité dans la réduction des facteurs de risque ou l'augmentation des facteurs de protection. Les effets résultants peuvent être des résultats à court terme ou à plus long terme, selon le stade de la crise humanitaire. Ensuite, sur base de la théorie du changement, on suppose que les données probantes mesurées sur la réduction des facteurs de risque ou l'augmentation des facteurs de protection ont conduit à la prévention des effets néfastes. Se référer aux sections 4.3 et 4.5 pour plus d'explications.

Impact de la nature et de la durée d'une situation d'urgence sur les facteurs de risque et de protection.

Une étude organisée conjointement par la Women's Refugee Commission, John Hopkins University, UNFPA et UNICEF en 2020^{xxviii} a comparé les facteurs de risque et de protection autour du mariage des enfants dans les populations touchées par les catastrophes sismiques au Népal et les populations réfugiées Rohingya touchées par le conflit au Bangladesh.

Au Bangladesh, l'étude a révélé que la nature prolongée de la crise, l'insécurité et le traumatisme accrus vécus par la population, ainsi que les déplacements à plus long terme ont amplifié les menaces pesant sur la population réfugiée. Cette insécurité a accru la perception du mariage des enfants comme une mesure potentielle de sûreté et de sécurité pour les filles. Au Népal, la nature à court terme du déplacement n'a pas conduit à un changement durable des perceptions sur le mariage des enfants. Cela est probablement dû au fait que la population a pu retourner dans sa communauté ou son lieu d'origine assez rapidement et à l'attente d'un retour à la vie normale.

L'étude a conclu que les causes profondes du mariage des enfants qui existaient avant la crise – l'insécurité, la sécurité physique et les normes sociales – continuaient à être des facteurs de risque majeurs pendant une crise. Cette conclusion soutient l'argument en faveur d'une action précoce basée sur la connaissance des facteurs de risque existants avant la crise. En outre, la nature de la crise et de la réponse peut conduire à une augmentation ou à une réduction de ces mêmes facteurs, tandis que tout nouveau facteur de risque, tel que l'impact de la distribution de nourriture sur le mariage des enfants, s'est avéré être plus circonstanciel et probablement plus facile à traiter.

5.4 Soutien à la coordination et au plaidoyer en faveur des approches de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire

Étape de programme	Suggestions d'actions à entreprendre
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les analyses de documents secondaires interagences comprennent une analyse des facteurs de risque et de protection et soient mises à jour chaque année. • Coordonner la documentation des services et soutiens locaux de prévention existants, tels que partagés par les communautés et les acteurs concernés locaux. • Plaider en faveur d'un investissement dans les services axés sur la prévention pour la protection de l'enfance avant la crise.
Évaluation des besoins et analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure l'évaluation des facteurs de risque et de protection dans les exercices d'Aperçu des besoins humanitaires (HNO) en coordination avec d'autres secteurs. • Mener une analyse conjointe des données d'évaluation avec d'autres groupes de coordination sectorielle afin d'identifier les données des autres secteurs sur les risques liés à la protection de l'enfance (par exemple, % d'abandon scolaire, mécanismes d'adaptation négatifs, etc.)
Conception et planification	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure les interventions de prévention dans les Plans de réponse humanitaire (HRP) et les stratégies sectorielles de protection de l'enfance. • Plaider pour la dotation en ressources des interventions préventives parmi les donateurs et en tant que priorité pour la dotation en fonds communs. • Plaider en faveur d'un engagement significatif accru des acteurs locaux et nationaux dans les efforts de prévention et d'un financement de ces derniers. • Coordonner les acteurs afin de prioriser l'appui sur les services de prévention et les soutiens locaux antérieurs ou existants. Diriger l'évaluation de la capacité du secteur à comprendre et à mener des interventions de prévention primaire.
Mise en œuvre et suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'intégration d'éléments de prévention dans les initiatives de renforcement des capacités inter-agences (par exemple, veiller à ce que les stratégies de prévention comme de réponse soient mises en avant dans les activités de formation sur la protection de l'enfance). • Examiner régulièrement les données de suivi avec d'autres secteurs connexes pour identifier les facteurs de risque et de protection relatifs à la protection de l'enfance et partager l'analyse qui en résulte avec les agences membres.
Évaluation et apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les conclusions des évaluations des approches de prévention auprès des acteurs de la protection de l'enfance, au sein des autres groupes pertinents et auprès des donateurs.



6.0. CONCLUSION

Des efforts concertés pour prévenir les préjudices causés aux enfants avant qu'ils ne se produisent sont d'une importance vitale pour assurer la protection et le bien-être des enfants dans les situations de crise humanitaire. La prévention des préjudices fait partie de notre devoir de respecter les principes de l'intérêt supérieur de l'enfant et du droit à la survie et au développement, comme le souligne la Convention relative aux droits de l'enfant (1989). Il reste encore du travail à faire pour renforcer la prévention primaire dans le domaine de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

Les priorités sont les suivantes :

1. Renforcer la documentation et la base de données probantes des approches de prévention efficaces pour la protection des enfants dans les situations de crise humanitaire. Garantir des opportunités de partage et de diffusion de ces résultats renforcera la capacité des praticiens à mener des programmes de prévention primaire et à soutenir le plaidoyer pour un investissement accru dans les efforts de prévention primaire.
2. Collecter des données et mener des recherches sur les coûts et les bénéfices des approches préventives par rapport aux programmes axés uniquement sur la réponse.
3. Renforcer la collaboration entre la protection de l'enfance et les secteurs clés, les disciplines et les acteurs tels que l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, la violence basée sur le genre, la consolidation de la paix, les universitaires et autres, afin de systématiser l'analyse conjointe des facteurs de risque et de protection de l'enfance et la conception de programmes intégrés pour les services de prévention et de soutien.

ANNEXES

Annex 1 : Exemples de facteurs de risque et de protection courants

Annex 2 : Actions suggérées pour intégrer les principes de prévention dans le cycle de programme

Annex 3 : Exemple de cadre logique pour un programme de prévention primaire pour la CPHA

Annex 4 : Outil de priorisation des facteurs de risque et de protection

Annex 5 : Résumé des approches de prévention pour une CPHA fondées sur des données probantes

[Téléchargez ici.](#)

NOTES DE FIN

- ⁱ L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019). Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (Edition 2019), Annexe 1 : Glossaire. https://handbook.spherestandards.org/en/cpms/#ch008_001
- ⁱⁱ The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2021). Prevention Framework: Desk Review Synthesis. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/prevention-framework-desk-review-synthesis>
- ⁱⁱⁱ Voir le document suivant : The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2021). Understanding Risk and Protective Factors in Humanitarian Crises: Towards a Preventive Approach to Child Protection in Humanitarian Action. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/guidance-understanding-risk-and-protective-factors-humanitarian> Des ressources supplémentaires peuvent être trouvées sur la page [Alliance's Prevention Initiative](#) accessible sur leur site web.
- ^{iv} L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019). Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (Edition 2019), Annexe 1 : Glossaire. https://handbook.spherestandards.org/en/cpms/#ch008_001
- ^v Pour plus d'informations sur l'importance de la prévention primaire, voir L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021). De la théorie à la pratique : Vers un cadre de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire: Document de prise de position. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/position-paper-theory-practice-towards-framework-primary-prevention>
- ^{vi} Bien qu'il n'y ait pas d'études évaluant spécifiquement le rapport coût-efficacité des efforts de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire, des données probantes provenant des efforts non humanitaires de protection de l'enfance et d'autres secteurs humanitaires indiquent que les interventions de prévention sont plus rentables que les programmes axés sur la réponse. Voir aussi The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2021), 2021-2025 Strategy, The Centrality of Children and their Protection: A Clarion Call, p.30. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/alliance-strategy-2021-2025-clarion-call-centrality-children-and>
- ^{vii} Runyan, C. and Runyan, D. (2019). Re-Visioning Public Health Approaches for Protecting Children. Lonne, B. Scott, D, Higgins, D. & Herrenkohl, T.I. (Eds.), Using an Injury Prevention Model to Inform a Public Health Approach to Child Protection (p. 79-95). Child Maltreatment: Contemporary Issues in Research and Policy 9. https://doi.org/10.1007/978-3-030-05858-6_6
- ^{viii} Higgins, D. et al. (2019). Re-Visioning Public Health Approaches for Protecting Children. In Lonne, B. Scott, D, Higgins, D. & Herrenkohl, T.I. (Eds.), The Successes and Limitations of Contemporary Approaches to Child Protection (p. 3-17). Child Maltreatment: Contemporary Issues in Research and Policy 9. https://doi.org/10.1007/978-3-030-05858-6_1
- ^{ix} Pour plus d'explications et de discussions sur les facteurs de risque et de protection, voir The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2021). [Understanding Risk and Protective Factors in Humanitarian Crises: Towards a Preventive Approach to Child Protection in Humanitarian Action](https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/guidance-understanding-risk-and-protective-factors-humanitarian). <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/guidance-understanding-risk-and-protective-factors-humanitarian>
- ^x The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, (2021). [Prevention Framework of Action: Desk Review Synthesis](https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/prevention-framework-desk-review-synthesis). <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/prevention-framework-desk-review-synthesis>
- ^{xi} The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2021). Defining and Measuring Child well-being in Humanitarian Contexts: A Contextualisation Guide. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/contextualizing-and-measuring-child-well-being-humanitarian-action>
- ^{xii} Save the Children, UNICEF, World Vision, Government of Nepal Central Child Welfare Board, Government of Nepal Ministry of Federal Affairs and Local Development (2015). After the Earthquake: Nepal's Children Speak Out Nepal Children's Earthquake Recovery Consultation. <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/after-earthquake-nepals-children-speak-out/>
- ^{xiii} ODI. (2019). Anticipatory Humanitarian Action: What Role for the CERF? Moving from Rapid Response to Early Action. <https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/12643.pdf>
- ^{xiv} The Dallaire Institute for Children, Peace and Security (2021). K4P Predictive Model – Early Warning to Early Action, Mozambique Case Study, Internal Working Document. Voir <https://dallaireinstitute.org/k4p/> pour plus d'information.
- ^{xv} L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021). De la théorie à la pratique : Vers un cadre de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire: Document de prise de position. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/position-paper-theory-practice-towards-framework-primary-prevention>
- ^{xvi} Clark, H., Coll-Seck, A., Banerjee, A., Peterson, F., Dalglish, S., & Ameratunga, S. (2020). A future for the world's children? A WHO-UNICEF-Lancet Commission. Lancet; 395 (10224), 605–658. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(19\)32540-1](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(19)32540-1)
- ^{xvii} Maxwell, D and Caldwell, R. (2008). [The Coping Strategies Index](https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/manual_guide_proced/wfp211058.pdf), Field Methods Manual (2nd edition). https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/manual_guide_proced/wfp211058.pdf
- ^{xviii} Un exemplaire de l'outil d'évaluation communautaire se trouve sur le site suivant : <https://educationcluster.app.box.com/v/needsassessmentpackage/file/538143990605.doc> et fait partie du Guide de l'évaluation et de l'analyse des besoins en matière d'éducation coordonnée dans les situations d'urgence, élaboré par le Groupe sectoriel de l'éducation, disponible sur ce lien : <https://www.educationcluster.net/Toolkit>
- ^{xix} Pour une discussion plus détaillée sur les facteurs de risque et de protection, voir [Understanding Risk and Protective Factors in Humanitarian Crises: Towards a Preventive Approach to Child Protection in Humanitarian Action](https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/guidance-understanding-risk-and-protective-factors-humanitarian), Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2021).
- ^{xx} ChildFund (2018). [Deinstitutionalization of Vulnerable Children in Uganda \(DOVCU\): ChildFund in partnership with Retrak, Child's I Foundation and Transcultural Psychosocial Organization \(TPO\) Uganda](https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/DOVCU%20Final%20Report.pdf#page=60). <https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/DOVCU%20Final%20Report.pdf#page=60>

- xxi Pour de plus amples explications et discussions sur l'élaboration d'une théorie du changement, voir les ressources telles que O'Flynn and Moberly (2017), [Theory of Change](#) par INTRAC ou [Gender-Based Violence Prevention: A Results-Based Evaluation Framework](#) (2021) par InterAction.
- xxii The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2021). Prevention Framework: Desk Review Synthesis. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/prevention-framework-desk-review-synthesis>
- xxiii Plan International, internal presentation and case study submission, September 2021.
- xxiv UNICEF (2019). The State of the World's Children 2019: Children, food and nutrition: Growing well in a changing world.
- xxv Center for Disease Control and Prevention (2016). [Preventing Child Abuse and Neglect: A Technical Package for Policy, Norm, and Programmatic Activities](#). <https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/CAN-Prevention-Technical-Package.pdf>
- xxvi Development Initiatives (2020). Global Humanitarian Assistance Report. <https://devinit.org/resources/global-humanitarian-assistance-report-2020/executive-summary/>
- xxvii World Health Organization (2018). INSPIRE Handbook: action for implementing the seven strategies for ending violence against children. <https://www.end-violence.org/sites/default/files/paragraphs/download/9789241514095-eng.pdf>
- xxviii Hurras Network (2021, 5 October). Using Behavioural Change Theory to Reduce Violence against Children in Northwest Syria's Schools [Conference Presentation] and Fabbri, C. (2021, 5 October). Reducing Violence against Children in Schools in Nyragusu Refugee Camp [Conference Presentation], The Alliance for CPHA 2021 Annual Meeting.
- xxix Murphy, M., Hess, T., Casey, J. and Minchew, H. (2019). [What works to prevent violence against women and girls in conflict and humanitarian crisis: Synthesis Brief](#). What Works to Prevent Violence. <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/what-works-prevent-violence-against-women-and-girls-conflict-and-humanitarian-crisis/>
- xxx The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2021). Prevention Framework: Desk Review Synthesis. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/prevention-framework-desk-review-synthesis>
- xxxi Se référer au Standard 5 : Gestion de l'information des Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire pour plus d'informations et de références sur les approches Ne créer aucun préjudice en matière de gestion de l'information.
- xxxii AVSI Ouganda, documentation interne non publiée.
- xxxiii Leigh, J., et al. (2020). Child Marriage in Humanitarian Settings in South Asia: Study Results from Bangladesh and Nepal. UNFPA APRO and UNICEF ROSA. https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/child_marriage_south_asia.pdf